

Note de présentation

Evolution de la gestion du PC sécurité de l'IGH¹ du site Saint-Charles

Comité Social d'Administration du 23 février 2024

1. Contexte

Le site St Charles comprend un immeuble de grande hauteur (IGH) qui est soumis à une réglementation spécifique en matière de prévention des incendies.

Ainsi, le **service de sécurité incendie et d'assistance à personnes** de ce type d'IGH (dit « PC sécurité ») doit comprendre, sous la direction du chef du service de sécurité incendie de l'immeuble (SSIAP 3), un service central assuré en permanence par au moins un chef d'équipe de sécurité qualifié SSIAP 2 et deux agents de sécurité qualifiés SSIAP 1.

Depuis janvier 2014, le Pôle sécurité incendie de la DHSE coordonne les activités des PC sécurité du bâtiment occupé par la faculté de Pharmacie, de l'IGH du site St Charles, et celui du site d'Aix-en-Provence. Il assure ainsi la gestion hiérarchique des agents AMU de ces PC. Le responsable de ce pôle opère le suivi des plannings des agents AMU et est responsable de leur remplacement en cas d'absence pour garantir la continuité de service. Il assure également le suivi du marché et le contrôle des prestations réalisées. Ce pôle organise également les exercices d'évacuation.

A ce jour, la situation du PC sécurité du site St Charles a évolué et est devenue spécifique, par rapport aux autres sites.

En effet, alors que la sécurité du site Saint-Charles est confiée, pour partie, par délégation de pouvoir du président d'AMU, à la directrice de l'UFR Sciences, le PC sécurité du site ne comporte aucun agent relevant de la composante Sciences.

Jusqu'à fin janvier 2024, un seul agent AMU – SSIAP 2 - était présent au sein de l'équipe du PC et, comme exposé précédemment, celui-ci est rattaché à la DHSE. Un second agent affecté au dit PC, également rattaché à la DHSE, est absent de façon prolongée pour raison de santé. Les autres personnels relèvent tous de l'entreprise attributaire du marché, à savoir l'entreprise ONET dont le marché est actuellement géré directement par la DHSE en sa qualité de mandataire de l'IGH :

- 1 chef de service de sécurité incendie (SSIAP 3) présent en journée,
- 1 chef d'équipe de service de sécurité incendie SSIAP2 / vacation (après-midi, nuit et week end),
- 2 agents des services de sécurité incendie SSIAP1 / vacations présents en H24.

Le PC sécurité du site Saint-Charles est donc partagé entre des agents de la DHSE qui sont placés sous responsabilité hiérarchique du responsable du pôle sécurité incendie de la DHSE et des salariés de la société ONET rendant particulièrement complexe l'effectivité de la mission en matière de sécurité confiée à la directrice de l'UFR Sciences et son pouvoir d'action et de contrôle s'en trouve nécessairement limité.

Par ailleurs, du fait de cette configuration particulière, il a pu être constaté, au fil du temps une déperdition en termes de partage d'informations et certaines difficultés en termes de collaboration entre les acteurs.

Enfin, l'absence de l'agent AMU, par nature non prévisible lorsqu'il s'agit d'un arrêt de travail, rend la gestion du PC complexe en raison de la difficulté rencontrée pour recruter des agents intérimaires sans délai et présente un risque pour la continuité du service et la conformité de la composition du PC de sécurité vis-à-vis d'un IGH. Cette difficulté ne se rencontre pas, en revanche, lorsqu'un salarié du titulaire du marché doit être

¹ Immeuble de grande hauteur

remplacé puisqu'il lui revient de procéder à son remplacement et il dispose d'une main d'œuvre disponible pour y procéder.

Ces situations rendent donc difficiles le pilotage et la maîtrise du PC sécurité et, pour AMU, les conséquences peuvent être significatives.

Afin de permettre à la directrice de l'UFR Sciences de pouvoir exercer son pouvoir en matière de sécurité du site Saint-Charles, d'en assumer pleinement les responsabilités adjacentes, et de mettre un terme aux difficultés rencontrées au quotidien dans la gestion du PC de sécurité, les différents acteurs se sont réunis à plusieurs reprises, depuis 2023, afin de proposer un scénario.

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Social d'Administration

Pour les raisons ci-dessus exposées, il est proposé de :

Simplifier et sécuriser l'organisation de ce PC, dont découle l'exploitation de l'IGH, en externalisant complètement l'équipe de ce PC. Les fonctions réglementaires rappelées ci-avant seraient donc, aujourd'hui entièrement confiées à l'entreprise ONET qui assurerait, pour AMU, la présence constante des personnels nécessaires. Le contrôle des prestations réalisées par l'entreprise bénéficiaire du marché sera effectué par le service maintenance de l'UFR Sciences dont le responsable dispose de solides compétences en la matière et qui pourra en proximité assurer le lien avec l'équipe du PC, transmettre les comptes-rendus de réunions et les vérifications de services faits à la DHSE. La DHSE demeurera en effet l'interlocutrice d'ONET pour le suivi global de l'exécution du marché, à l'instar de ce qui est fait sur les autres sites. Il ne sera plus utile de gérer les remplacements d'agents sur le site St Charles, ONET étant responsable du remplacement de ses propres agents.

S'agissant des deux agents de la DHSE rattachés au site St Charles, une affectation à la DHSE sur le site Timone (afin de travailler dans l'équipe du PC sécurité de l'IGH du bâtiment accueillant la faculté de Pharmacie) est proposée par la DRH, en lien avec la DHSE. Les horaires de l'agent AMU actuellement en poste ne seront pas modifiés. La situation de l'agent actuellement en congé de longue maladie sera traitée lors de sa reprise de fonctions.

Dans les faits, il s'agirait d'un transfert entre la prestation assurée par ONET sur le site de Pharmacie qui irait sur le site Saint-Charles et l'agent de la DHSE qui irait sur le site de pharmacie.